REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3478

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors

objet : Quartier Les Vernes secteur Duclos - Aménagement d'espaces publics - 1ère tranche de travaux - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013

Délibération n° 2013-3478

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Givors
objet :	**Quartier Les Vernes secteur Duclos - Aménagement d'espaces publics - 1ère tranche de travaux - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Contexte

Le quartier des Vernes, situé à l'extrémité nord de la Commune de Givors, est caractérisé par un parc d'habitat majoritairement social, d'environ 1 200 logements, construits entre 1968 et 1975 et marqué par une rupture forte entre les différents secteurs qui le constituent, notamment du fait de sa topographie.

Dans la continuité des opérations engagées dès les années 1990 pour améliorer l'attractivité de ce territoire, la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), approuvée par délibération n° 2007-3917 du Conseil du 12 février 2007, visait les objectifs suivants :

- dédensifier et diversifier l'offre de logements,
- permettre une meilleure desserte du quartier et l'ouvrir sur son environnement,
- recomposer et valoriser le cœur de quartier,
- diversifier les fonctions urbaines (commerces, services, activités économiques).

Le projet d'espaces publics prévu sur ce secteur nécessite au préalable la suppression de l'obstacle que constitue, au cœur du quartier, l'ouvrage de garages en superstructure, propriété de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et de la Commune de Givors, par sa démolition partielle. La partie conservée sera restructurée par l'OPH du Rhône, afin de reconstituer environ 140 places de garages.

2° - Description du projet de voiries et d'espaces publics Duclos

Le projet d'espaces publics comprend des créations de voiries, cheminements piétons, et des aménagements d'espaces publics.

La trame viaire et piétonne se compose de :

- la création d'une voie nord-sud double sens permettant d'assurer la liaison entre le secteur Duclos et le secteur Louise Michel,

- du réaménagement de la rue Louise Michel avec la suppression du fonctionnement actuel en boucle de la voie et dégagement d'une emprise centrale à qualifier,

- la création d'une voie double sens entre les rues Duclos et Professeur Roux, avec mise en œuvre éventuelle d'un ouvrage de soutènement pour préserver le terrain de sport existant en limite de cette future voirie.

L'aménagement d'espaces publics concerne :

- le secteur Louise Michel : aménagement paysager du cœur du site, tenant compte des usages liés notamment à l'équipement scolaire implanté à proximité et renforcement de l'offre de jeux existante,

- la création d'un nouvel espace végétalisé, sur la dalle de garages préservée, afin d'assurer l'intégration urbaine de cet ouvrage dans son environnement. Cet espace offrira des places de stationnement de surface et pourra éventuellement accueillir des fonctions d'agrément, sous réserve des études de structure réalisées par l'OPH du Rhône et des mesures de renforcement adoptées.

3° - Phasage prévisionnel des travaux d'espaces publics

L'aménagement de secteur Duclos doit être réalisé en 2 tranches de travaux d'espaces publics successives :

- une 1ère tranche de travaux d'espaces publics sur le secteur Duclos-Louise Michel. Cette 1ère tranche comprend principalement la réalisation de la voie nouvelle nord/sud, l'aménagement de la dalle de garages et l'aménagement du cœur de quartier Louise Michel,

- une 2° tranche de travaux d'espaces publics sur le secteur Duclos-Professeur Roux. Cette 2° tranche de travaux comprend principalement la réalisation de la voie de liaison entre la rue Duclos et la rue du Professeur Roux.

Le Conseil de communauté a voté, par délibération n° 2012-2708 du 9 janvier 2012, une individualisation d'autorisation de programme de 383 916 € TTC afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre :

- en tranche ferme, pour la réalisation de la 1ère tranche de travaux d'espaces publics,
- en tranche conditionnelle, pour la réalisation de la 2° tranche de travaux d'espaces publics.

4° - Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Ce projet d'aménagement relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine de Lyon, au titre de ses compétences en matière de voirie, d'espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques,

- la Commune de Givors, au titre de ses compétences générales et, notamment, en matière d'espaces verts, d'éclairage public, de jeux pour enfants.

Il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi susvisée, que cette opération d'aménagement d'espaces publics, réseaux et voiries serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine de Lyon, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération d'espaces publics. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise. Elle répond en outre aux interactions existantes entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties et de leur imbrication. Enfin, ces dispositions doivent permettre de garantir la cohérence et la coordination des interventions.

Il est proposé de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre la Communauté urbaine et la Commune de Givors, portant exclusivement sur la réalisation de la 1ère tranche opérationnelle de travaux d'espaces publics.

5° - Répartition des coûts de la 1ère tranche de travaux d'espaces publics et financement prévisionnel

Le coût de l'opération pour la 1ère tranche de travaux d'espaces publics est estimé à 1 580 023 € HT, soit 1 889 708 € TTC. La répartition prévisionnelle de ces dépenses, entre la Communauté urbaine et la Commune de Givors, au regard des compétences réciproques des collectivités, est la suivante :

La Communauté urbaine prend en charge la somme prévisionnelle de 855 162 € TTC, arrondie à 855 200 € TTC, correspondant aux dépenses suivantes :

- la quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage (relevés topographiques, étude d'impact, enquête publique, publicités, etc.), pour un montant estimé à 22 519 € TTC,

- la quote-part de la mission de coordination, sécurité et protection pour la santé (CSPS), pour un montant estimé à 11 267 € TTC,

- la quote-part de la mission études et conception (maîtrise d'œuvre et ordonnancement, pilotage et coordination - OPC-) se rapportant aux ouvrages relevant de sa compétence, pour un montant estimé à 70 138 € TTC,

- les travaux relevant de sa compétence, à savoir les travaux relatifs aux ouvrages de voirie, d'assainissement et récupération des eaux pluviales, les plantations d'alignement sur les espaces publics et les voiries, le mobilier urbain, pour un montant estimé à 751 238 €.

La Commune de Givors prend en charge la somme prévisionnelle de 1 034 546 € TTC, arrondie à 1 034 600 € TTC, correspondant aux dépenses suivantes :

- la quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage (relevés topographiques, étude d'impact, enquête publique, publicités, etc.), pour un montant estimé à 27 247 € TTC,

- la quote-part de la mission de CSPS, pour un montant estimé à 13 633 € TTC,

- la quote-part des missions de conception (maîtrise d'œuvre, OPC) se rapportant aux ouvrages réalisés pour son compte, pour un montant estimé à 84 862 €,

- les travaux relevant de sa compétence, à savoir, les espaces verts (végétaux, dispositifs d'arrosage, etc.), l'éclairage public (armoire, réseaux, luminaires, etc.), le réseau de vidéo protection, certains équipements comme les jeux, etc., pour un montant estimé à 908 804 € TTC.

Dans le cadre de la préparation de l'avenant à la convention ANRU, qui devrait être signé à l'échéance de l'été 2013, des participations de l'ANRU et de la Région Rhône-Alpes, sont attendues, pour la 1ère tranche opérationnelle de travaux pour l'aménagement des espaces publics. Sur une base subventionnable de 1 600 000 € HT, l'ANRU versera 595 000 € et la Région 255 000 €. Il est convenu que ces participations viennent en allègement des sommes prises en charge par les 2 collectivités, Communauté urbaine et Commune.

Reste à la charge des collectivités 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC, soit 448 500 € TTC pour la Communauté urbaine et 448 500 € TTC pour la Commune de Givors.

A l'issue de la signature de l'avenant à la convention ANRU, si les participations des collectivités étaient modifiées, la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) fera l'objet d'un avenant précisant les nouvelles participations affectées à la 1ère tranche de travaux d'espaces publics du secteur Duclos ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Givors pour la réalisation de la 1ère tranche de travaux dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du secteur Duclos dans le quartier des Vernes à Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 448 500 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P06O2654, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 128 000 € en 2014

- 320 500 € en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 383 916 € en dépenses et 448 500 € en recettes.

4° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 4582 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.